



Séance plénière

Commission Locale de l'Eau

26 janvier 2021



Ordre du jour

Collège des élus: présentation du SAGE, recensement des candidatures pour le Bureau de CLE

- I. Approbation du compte-rendu du 10 mars 2020
- II. Prise de connaissance des membres du Bureau issus du collège des collectivités
- III. Avis de la CLE: CTG2Q Cher
- IV. Études en cours et à venir menées par le SAGE
- V. Rapport d'activité 2020 et programme d'actions 2021 de la CLE
- VI. Questions diverses:
 - I. Bilan des dossiers de déclaration reçus en 2019 et 2020



S'inscrit dans une politique globale de l'eau

À l'échelle Européenne

Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 (directive 2000/60)

2 grands axes

elle fixe un cadre général pour la gestion et la protection de l'eau dans chaque État membre

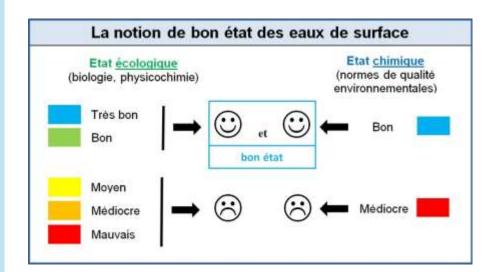
elle donne l'obligation d'atteindre un bon état des eaux et des milieux aquatiques d'ici 2015, 2021, 2027

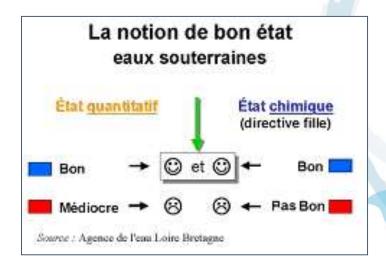


À l'échelle nationale

3 lois principales:

- Loi sur l'eau du 16 décembre 1964 : création des comités de bassin et des agences de l'eau
- Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 : création des SDAGE et des SAGE
- Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006: objectif d'atteinte le bon état des eaux







À l'échelle des districts hydrographiques



SDAGE Loire-Bretagne

document de planification décentralisé bénéficiant d'une portée juridique qui fixe pour chaque bassin des orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il est élaboré par le Comité de bassin

Projet de SDAGE 2022-2027:

- Adopté le 22 octobre 2020
- soumis à la consultation du public et des assemblées à partir du 15 février 2022



À l'échelle locale: les SAGE

- Outil politique et stratégique de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Outil réglementaire car opposable à l'administration et aux tiers
- → Fixe les objectifs d'utilisation, de protection et de mise en valeur de la ressource en eau et des milieux aquatiques (rivières, eaux souterraines, milieux humides, biodiversité, paysages, ...)
- → Tient compte de l'évolution prévisible des usages (AEP, assainissement) et des activités (agriculture, industrie, loisir, tourisme) des contraintes économiques



Contenu et portée juridique du SAGE

Le SAGE comprend :

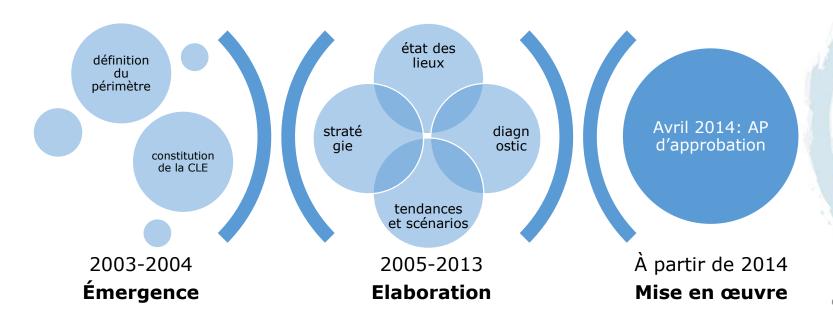
- un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD)
- opposable aux pouvoirs publics : tout programme, projet ou décision prise par l'administration, directement ou indirectement, dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques doit être compatible avec le PAGD
- > un règlement
- opposable aux tiers : tout mode de gestion, projet ou installation de personnes publiques ou privées doit être conforme avec le règlement.







- Élaboré en concertation 10 ans
- Adoptée en 2014 approuvée par Arrêté Préfectoral
- Programme d'actions défini dans :
 - > le PAGD: 5 objectifs généraux déclinés en 129 dispositions
 - > le règlement: 13 articles





Thématiques

Connaître et

communiquer

La procédure SAGE **PAGD**

Enieux

Thematiques	Liijeax	dispositions	13 règles
Quantitatif	 Améliorer les connaissances Respect des volumes prélevables Réduire les quantités d'eau utilisées 	22	3 (1,5,6)
AEP et eau souterraine	 Économiser la ressources Sécuriser l'alimentation Mettre en place/poursuivre actions de reconquête de qualité de la ressource 	11	
Qualité de l'eau	 Réduire les pollutions d'origine agricole Réduire la pollution par les collectivités et particuliers 	43	4 (2,3,4,7)

Réduire les pollutions industrielles Favoriser la gestion par bassin versant Restaurer la morphologie des cours d'eau Milieux Restaurer la continuité écologique Réduire l'impact des plans d'eau et biefs aquatiques Lutter contre les espèces invasives

Mutualiser et améliorer l'accès à

Mobiliser

Sensibiliser

l'information

Connaître et protéger les zones humides

35

18

Règlement

(6,8,9,10,11,12,

13)



La Commission Locale de l'Eau

Composée de 43 membres, elle a pour mission d'élaborer et mettre en œuvre le SAGE.

Elle se réunie 2 fois par an en moyenne.

Ses membres sont désignés par arrêté préfectoral.

collège z
des élus collège des usagers collège des représentants de l'État

Pour fonctionner, la CLE a besoin d'une **structure porteuse** qui assure l'animation et le suivi technique, administratif et financier du SAGE: c'est l'Établissement public Loire, qui a succédé depuis 2014au Conseil départemental du Cher.





Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau

- chargé de préparer les dossiers et les séances de la Commission Local de l'Eau
- a délégation pour répondre aux demandes d'avis de la CLE, dans le cadre des dossiers soumis à autorisation environnementale

Le Bureau est composé de 16 membres répartis comme suit :

- 8 issus du collège des élus:
 - Le Président et les Vice-présidents de la CLE ainsi que
 - cinq autres membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux;
- > 4 issus du collège des représentants des usager
- > 4 issus du collège des représentants de l'État désignés par le Préfet coordonnateur du Bassin Loire Bretagne



Les commissions thématiques

- > Ouverts aux acteurs locaux non membres de la CLE
- Peuvent formuler des propositions sur les objectifs ou sur des problématiques bien précises

valorisation économique et touristique du territoire

qualité de l'eau

gestion quantitative Commissions thématiques

Bureau de CLE

+ appui de

CLE

Cellule animation

milieux aquatiques et remarquables



II. Recensement des candidatures

Élections municipales de 2020

Ont entrainé de nouvelles désignations d'élus locaux en CLE: arrêté préfectoral n°2021-0070

+ Extrait du règlement intérieur de la CLE:

La durée du mandat des membres de la CLE, autres que les représentants de l'État, est de six années. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été choisis.

Les fonctions des membres de la Commission Locale de l'Eau sont gratuites. [Art. R212-31 CE]



II. Recensement des candidatures

Vice-présidence de la Commission Locale de l'Eau

Extrait du règlement intérieur de la CLE:

Le Président est assisté de deux Vice-présidents, élus par le collège des représentants des collectivités territoriales et en son sein.

Élus	Fonction CLE	Désigné précédemment	Modification suite aux élections
Thierry VALLEE	Président	CD18	_
Jean-Marie DELEUZE	VP	AMF18 - Verneuil	_
Bernard DUPERAT	VP	SCB	Bourges Plus



II. Recensement des candidatures

Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Extrait du règlement intérieur de la CLE:

La composition du Bureau, sur proposition du Président élaborée à partir des candidatures ou désignation effectuées au sein de chaque collège, est arrêtée par la Commission.



II. Recensement des candidatures Bureau de CLE

Élus	Foncti on CLE	Désigné précédemmen t par	Modification suite aux élections
Thierry VALLEE	Préside nt	CD18	membre de « droit »
Jean-Marie DELEUZE	VP	AMF18 - Verneuil	membre de « droit »
Bernard DUPERAT	VP	SCB —	Bourges Plus
Gilles BENOIT		SIVY	-
Xavier FOUDRAT		AMF18 - Avord	Plus membre
Xavier CREPIN		AMF18 - Parnay —	SCB
Robert HUCHINS		Bourges Plus	Plus membre
Joël CROTTE		Région CVL	-

Dépend de l'élection VP précédente



Ordre du jour

Collège des élus: présentation du SAGE, recensement des candidatures pour le Bureau de CLE

- I. Approbation du compte-rendu du 10 mars 2020
- II. Désignation des membres du Bureau issus du collège des collectivités
- III. Avis de la CLE: CTG2Q Cher
- IV. Études en cours et à venir menées par le SAGE
- V. Rapport d'activité 2020 et programme d'actions 2021 de la CLE
- VI. Questions diverses:
 - I. Bilan des dossiers de déclaration reçus en 2019 et 2020



I. Approbation du compterendu

Séance du 10 mars 2020

Voir document transmis



II. Désignation des élus

Désignation du Vice-président

La CLE prend connaissance du résultat de l'élection du vice-président par le collège des élus.

Désignation des membres du Bureau issus du collège des élus

Le Bureau est composé de 16 membres répartis comme suit :

- 8 issus du collège des élus:
- 4 issus du collège des représentants des usager
- 4 issus du collège des représentants de l'État

Suite aux élections municipales 2020 le collège des élus a procédé aux nouvelles désignations suivantes:

La CLE arrête la composition du Bureau telle qu'énoncée:



II. Désignation des élus

Collège des représentants des collectivités territoriales :

- M. Thierry VALLEE Président de la CLE, Conseiller Départemental
- M. Jean-Marie DELEUZE Vice-président de la CLE, Maire de Verneuil
- M. Bernard DUPERAT Vice-président de la CLE, représentant Bourges Plus
- M. Gilles BENOIT, Président du SIVY
- M. Fabien MATHIEU, Maire de Saint Laurent
- M. Xavier CREPIN représentant le SCB
- M. Benoît MOREAU, Vice-président de Bourges Plus
- M. Joël CROTTE, Conseiller régional CVL

Collège des représentants des usagers :

- Chambre d'agriculture du Cher
- AREA Berry
- Nature 18
- Fédération du Cher pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Collège des représentants de l'Etat :

- DDT18
- Agence de l'eau Loire Bretagne
- DREAL Centre Val de Loire
- AFB



III.Avis de la CLE

<u>Contrat Territorial de gestion Quantitative et Qualitative des eaux du Cher – CTG2Q Cher</u>

Présentation par:



Jean-Claude MORIN Vice-président



Maxime CORNILLEAU Animateur CTG2Q



III.Avis de la CLE

<u>Contrat Territorial de gestion Quantitative et Qualitative des eaux du Cher – CTG2Q Cher</u>

Le lien entre les objectifs du CTG2Q et les deux SAGE du territoire sont forts ; le contrat concourt largement à l'application des orientations définies dans les Plans d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau de ces deux documents stratégiques.

ENJEW DU CTC20		LIEN AVEC LE PAGD DU SAGE	
ENJEU DU CTG2Q	OBJECTIF GLOBAL	YEVRE-AURON	CHER AMONT
Prélèvement pour l'irrigation agricole et adaptation des systèmes	Diminuer les volumes prélevés, notamment estivaux, par la profession agricole	Objectif 1.2	QT-1-D1 QT-2-D4
Préservation de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes	Assurer un fonctionnement optimal des milieux naturels et des usages	Objectif 1.1 Objectif 4.2 – dispo 11	QT-1-D4 QL-5-D2 QT-2-D3
	Réduire les pollutions d'origine agricole	Objectif 3.1	QL-5-D2 / QL-4-D2
Pollutions diffuses et ponctuelles	Réduire les pollutions des collectivités	Objectif 3.2 Objectif 5.3 – dispo 4	QL-1
	Réduire les pollutions des industriels	Objectif 3.3	/
Prélèvements pour l'Alimentation en Eau Potable	Diminuer les volumes prélevés	Objectif 2.3	QT-2-D2 QT-2-D4
Occupation des sols	Diminuer l'impact des zones urbaines sur le cycle de l'eau	Objectif 1.4 – dispo 7	QT-2-D3
Gestion des usages	Développer les synergies d'action et prévenir les conflits d'usage	Objectifs 5.1 à 5.3 Objectif 4.1	GO-1-D1



III.Avis de la CLE

<u>Contrat Territorial de gestion Quantitative et Qualitative des eaux du Cher – CTG2Q Cher</u>

Considérant les éléments présentés, la Commission Locale de l'eau du SAGE Yèvre Auron **approuve** le projet de Contrat Territorial de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau (CTG2Q) sur le bassin versant du Cher (18) et ses annexes.

Les membres de la CLE soulignent également:

- le processus de concertation qui a permis l'élaboration de ce contrat,
- l'engagement multi partenarial qui démontre l'intérêt des synergies d'action,
- la nécessité d'optimisation et de sobriété d'utilisation de la ressource en eau pour tous les usages,
- leur intérêt pour la démarche et leur volonté d'être actif dans son suivi en réaffirmant le rôle des CLE dans l'élaboration du PTGE



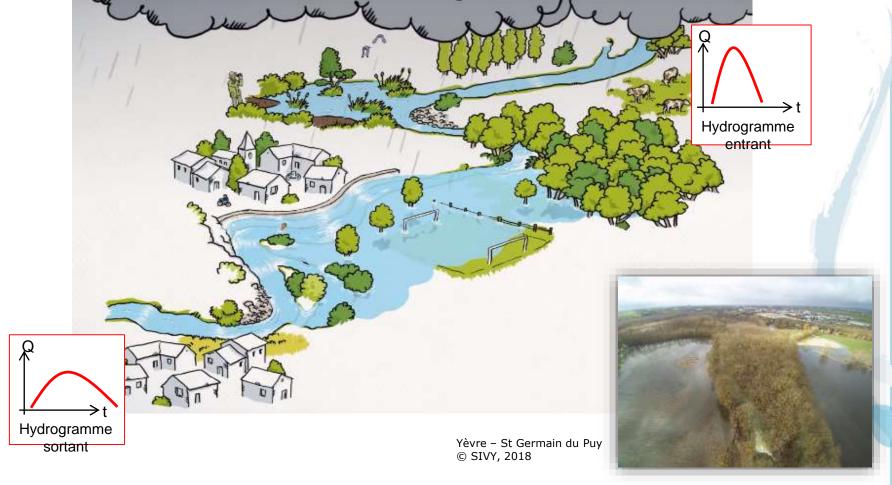
<u>Exploitation des potentialités en termes de zone d'expansion de crues – étude ZEC</u>

- objectif principal la réduction du risque inondation,
- permettent en parallèle:
 - d'améliorer la qualité et la quantité de la ressource en eau ;
 - d'optimiser le fonctionnement des écosystèmes ;
 - > de diminuer l'érosion des sols ;
 - de réduire les coûts liés à la mise en sécurité des personnes et des biens.

Principe:



<u>Exploitation des potentialités en termes de zone d'expansion de crues – étude ZEC</u>





<u>Exploitation des potentialités en termes de zone d'expansion de crues – étude ZEC</u>

Étude démarrée en 2019, découpée en 3 phases :

1. Description des zones d'expansion - 3 secteurs de ZEC potentielles (dont 1 scindé en 2)

phase en cours

Analyse de la fonctionnalité des ZEC - 2 sites de ZEC étudié -

3. Analyse approfondie de différents scénarios d'aménagement - 1 ZEC

Étude mutualisée par l'EP Loire avec le SAGE Loir et CT Allier alluvial – estimée à 50 000€ sur Yèvre Auron.

Étude confiée à

Avec le concours financier de:

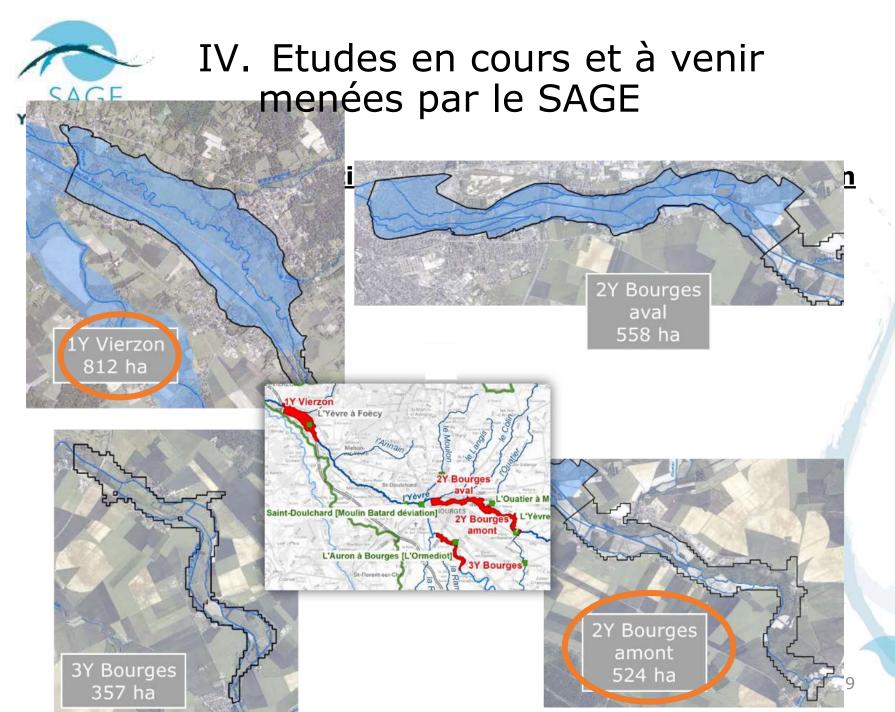














Évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole

Afin de gérer le déficit structurel en eau du territoire, des **volumes prélevables par usages** ont été arrêtés dans le règlement du SAGE.

- Usage AEP
- Usage agricole
- Autres usages économiques

La gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricoles repose sur 2 grands axes:

- Un volume prélevable défini par bassin (règle 1 du SAGE) et en fonction de la saison (été / hiver)
- Une modulation de ce volume en fonction de l'état de la ressource à l'instant T: c'est le protocole de gestion.

L'objectif de ce 2^{ème} axe, qui porte sur les volumes estivaux, est de permettre:

- d'anticiper les situations de crises (mieux garantir les débits dans les cours d'eau)
- d'anticiper les situations de pénurie d'eau pour l'irrigation = limiter le risque de perte de récolte lié à des restrictions tardives



Évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole

Cette étude se déroulera en 2 phases :

- 1. Bilan et évaluation du protocole de gestion
- 2. Prospective et recommandations

démarrage

validation phase 1

validation phase 2

- COTEC
- 16 nov. 2020

- Commission G. quanti.
- mars 2021

- Com. GQ: été 2021?
- CLE sept. 2021



Évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole

Étude confiée à



Étude financée par

26 760€ TTC







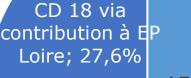






AREA Berry; 5,6%

FDAAPPMA; 11,2%



AELB; 50%

32



Effets potentiels des retenues de substitution et de volumes hivernaux complémentaires

Cette étude s'inscrit dans l'objectif 1.2 du Plan d'Aménagement et de gestion Durable du SAGE Yèvre-Auron « Respecter les volumes prélevables définis par usage, pérenniser la gestion volumétrique de l'eau d'irrigation »

Dispositions 1.2.5 à 1.2.9 :

Evaluer l'efficacité du dispositif de gestion volumétrique et de la mise en place de retenues de stockage d'eau sur l'état de la ressource en eau et la résorption du déficit quantitatif

- Annuellement, les services de police de l'eau dresseront un bilan des restrictions prises en cours de campagne et des volumes prélevés et en rendront compte à la CLE
- o 5 ans après l'approbation du SAGE, la CLE conduira une étude approfondie visant à évaluer l'efficacité de cette gestion quantitative, qui quantifiera notamment son impact sur les débits d'étiage, les fréquences de franchissement des seuils et la réduction des prélèvements à conditions

cimiaciques equies.

Dès l'approbation du SAGE, la CLE conduira une étude approfondie des effets potentiels de la substitution et des prélèvements hivernaux supplémentaires (création de ressource) pour affiner l'enveloppe de volume hivernal en vue de la modification/révision du SAGE.

des volumes prélevables hivernaux définis principalement de façon théorique sur le territoire

1.2.9



Effets potentiels des retenues de substitution et de volumes hivernaux complémentaires

L'objectif de l'étude sera de définir, grâce à une modélisation, sur chaque unité de gestion du secteur d'étude :

- Les effets potentiels de la substitution sur la ressource en eau,
- Les effets potentiels de la création de ressource hivernale,
- Consolider ou infirmer les volumes prélevables hivernaux,
- · Le cas échéant définir les conditions de remplissage.

Calendrier prévisionnel pour un démarrage potentiel en septembre 2021

- Étude mutualisée avec le SAGE Cher amont
- Viser la nappe du Jurassique supérieur commune et les secteurs en tension identifiés dans le CTG2Q
- Finaliser le cahier des charges avec l'appui des services de l'Etat, BRGM, acteurs locaux
- > Recherche de financements à mener



<u>Étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat : volet Climat et projet LIFE EAU</u>

Sur Yèvre-Auron, la gestion des usages de l'eau d'ores et déjà mise en place.

- Des volumes prélevables, définis par des 1ères études datant de 2006
- Des effets du changement climatique ressentis
- Souhait de la CLE, consciente de cet enjeu fort sur le bassin Yèvre-Auron, d'être associé au projet LIFE Eau auquel l'EP Loire a porté un manifestation d'interet en 2017
- Inscription dans sa feuille de route d'une étude HMUC mutualisée sur le bassin du Cher
- bénéficier de données permettant d'alimenter et renforce les orientations stratégiques de gestion et d'actions du territoire





Étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat : volet Climat et projet LIFE EAU

Au travers de l'engagement de L'EP Loire dans ce projet LIFE, 2 axes intéresseront et mobiliseront directement le SAGE Yèvre-Auron :

 « C-4-3- Démonstration de la mobilisation locale de chercheurs » au travers de l'analyse prospective-Climat de l'étude HMUC inter-SAGE (Yèvre-Auron, Cher amont, Cher aval, Sauldres ?) sur le bassin du Cher;

1^{er} semestre 2021: évaluer les conditions de réalisation d'une étude HMUC inter-SAGE : périmètre, financement... et l'articulation du volet climat avec les 3 autres (hydrologie, milieux, usages)

 « C-3-3- Démonstration de la gestion locale de données pertinentes » au travers de la mobilisation des acteurs de la CLE du SAGE Yèvre-Auron. Ces données pourront éclairer la stratégie de révision du SAGE, d'actualisation des volumes prélevables tous usages, mobilisation de retenues de substitution...



IV. Etudes en cours et à venir menées par le SAGE

Stage 2021 : réflexions préalables à la révision des SAGES Yèvre-Auron et Cher amont



Approuvé en octobre 2015



Approuvé en avril 2014

Mission confiée:

- analyser la compatibilité des deux Plans d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) avec le projet de futur SDAGE 2021-2027; cela apportera également un appui à l'avis que les CLE doivent rendre sur ce projet de SADGE;
- mener des entretiens avec les différentes partie-prenantes du territoire (membres de la CLE, élus et techniciens des acteurs de l'eau et de l'urbanisme, etc.) ;
- définir, notamment par voie de projection, les thématiques d'action pouvant amener à envisager une modification voire révision des SAGE.
- apporter un éclairage aux deux CLE sur les besoins d'engager une modification voire une révision de leur SAGE.





RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DE LA COMMISSION
LOCALE DE L'EAU DU SAGE YÈVRE-AURON
ANNÉE 2020

Projet examiné en CLE du 26 janvier 2021

STRUCTURE PORTEUSE:



AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE :







CLE Yèvre-Auron



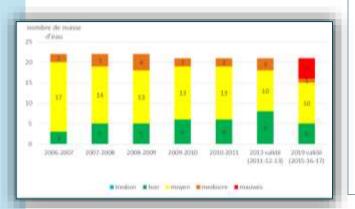
SOMMAIRE

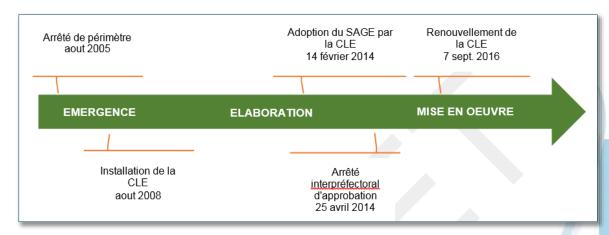
1	LE	CONTEXTE	2
	1.1	LE BASSIN YÈVRE-AURON ET LES ENJEUX DE GESTION DE L'EAU	2
	1.2	HISTORIQUE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DU SAGE	3
	1.3	LES MASSES D'EAU DU TERRITOIRE	3
	1.4	LA CELLULE ANIMATION DU SAGE	5
2	L'A	ACTIVITÉS DES INSTANCES DU SAGE	6
	2.1	LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	6
	2.2	LE BUREAU DE LA CLE	7
	2.3	LES AVIS DE LA CLE	7
	2.4	LES COMMISSIONS DE TRAVAIL	7
	2.5	LA CELLULE ANIMATION	8
3	ĽI	NFORMATION ET LA COMMUNICATION	9
	3.1	SITE INTERNET DU SAGE	9
	3.2	LETTRE D'INFORMATION NUMÉRIQUE	9
4	LE	SUIVI DES PROJETS EN COURS	10
	4.1	CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES	10
	4.2	CONTRAT DE PROTECTION DE CAPTAGE D'EAU POTABLE	11
	4.3	CONTRAT TERRITORIAL GESTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE – CTG2Q CHER	11
	4.4	GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU	13
	4.5	L'EXPLOITATION DES POTENTIALITÉS DES ZONES D'EXPANSION DES CRUES	14
	4.6	LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE – RÈGLE 11	14
5	BIL	LAN FINANCIER	15
6	BII	I AN FT PERSPECTIVES 2021	16



1. Contexte







- > 21 masses d'eau « cours d'eau » dont :
 - 5 masses d'eau en bon état (aucune en très bon état),
 - 10 masses d'eau en état moyen,
 - 1 masses d'eau en état médiocre
 - 5 en mauvais état.
 - 11 masses d'eau souterraines
- 3 masses d'eau artificielles liées au Canal de Berry,
- 2 masses d'eau « plans d'eau »: 1 en état moyen (Étang de Craon) et 1 en état médiocre (Goule)



2. L'activité des instances

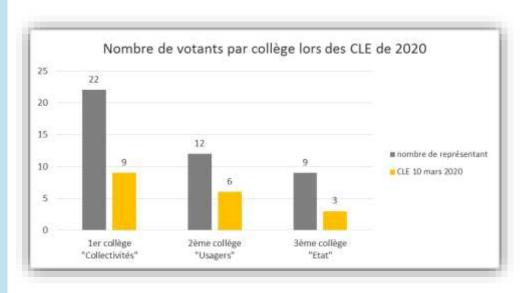
1. La CLE: 1 réunion

2. Le Bureau: 1 réunion (14 janvier)

3. Les avis émis, les principaux points

Commission du 10 mars 2020

Membres de la CLE lors de la séance du 10 mars 2020				
en exercice	présents	votants		
43	14	18		



- ✓ 1 avis sur des dossiers de demande d'Autorisation
- ✓ Précision du protocole de gestion volumétrique agricole
- ✓ Validation phase 1 étude ZEC
 - ✓ Suivi CTG2Q



2. L'activité des instances

- 1. La CLE: 1 réunion
- 2. Le Bureau: 1 réunion (14 janvier)
- 3. Les avis émis, les principaux points
- 4. Les commissions
- 5. La cellule animation



1 commission Gestion Quantitative

+ 1 Comité technique

Cellule animation présente à 28 réunions de partenaires

+ 9 « points dossiers » + 10 jours terrain

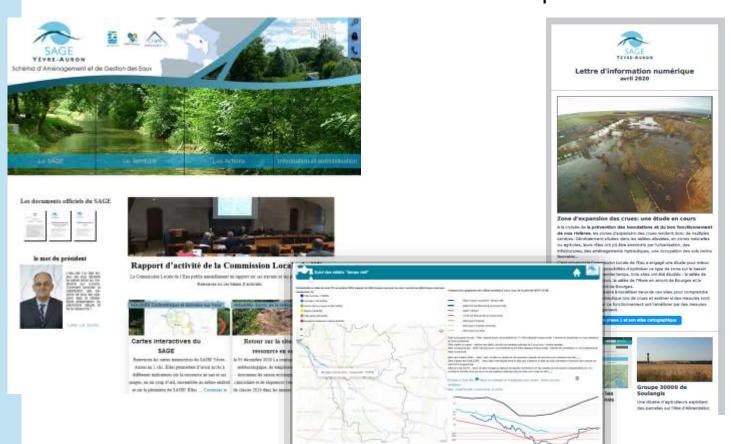
+ interim CTG2Q sur 5 mois suite au départ animatrice dédiée



3. L'information et la communication

- 1. Le site Internet
- 2. 2 lettres d'information numérique

sage-yevre-auron.fr

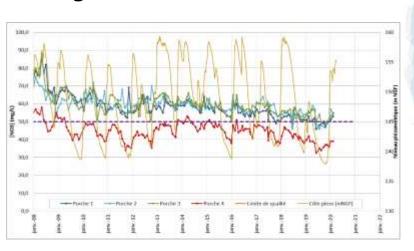






4. Le suivi des projets en cours

- Milieux aquatiques
 - 3 CT Milieux Aquatiques
 - Suivi de l'application de la règle 11du SAGE continuité écologique
- Captages d'eau potable
 - 1 contrat de protection de captage d'eau potable le Porche
 - 1 groupe 30000 AAC Soulangis





4. Le suivi des projets en cours

- CTG2Q Cher
- Gestion de la ressource
 - 2020: conditions d'hydrologie et climatique exceptionnelles
 - Lancement de l'évaluation du protocole de gestion des eaux d'irrigation agricole
- Étude ZEC



5. Le bilan financier

	MONTANT DE DEPENSES	
<u>Animation</u>	Salaires et charges de la cellule d'animation 2020 1.393 ETP* + 0.35 ETP** de renfort CTG2Q	84 915€
	Frais de fonctionnement	5 114€
	Sous-total	<u>90 029 €</u>
	Site internet	254€
Communication	Exposition changement climatique	106€
	Sous-total	<u>360 €</u>
Total 2020	90 388 €	

^{*} en 2020, le poste d'animatrice principale a été occupé à temps partiel (0,9 ETP) – les 1.393 ETP inclus le stage

recettes	Animation	Communication
Agence de l'eau Loire Bretagne	64 554 €	53 €
Établissement public Loire - Contributions	25 475 €	307 €
Total	90 029 €	360 €

^{**} en 2020, le poste de renfort CTG2Q a été pourvu 8.5 mois, mutualisé avec le SAGE Cher amont



6. Bilan 2020 et perspectives 2021

- 6ème année complète de mise en œuvre du SAGE Yèvre-Auron
- Des programmes d'actions sur le territoire (contrat territoriaux, études...) nombreux et actifs
- Suivre la mise en œuvre du Contrat Territorial Gestion Quantitative et Qualitative Cher
- Lancer en 2021 une étude des effets potentiels de la substitution et des volumes hivernaux, conjointement avec le SAGE Cher amont en synergie avec le CTG2Q
- valider la phase 2 de l'étude d'évaluation des potentialités en termes de champs d'expansion des crues et démarrer la projection d'aménagement sur un site selon la volonté des acteurs locaux
- Poursuivre et finaliser l'évaluation du protocole de gestion volumétrique des eaux d'irrigation agricole
- En 2021, la Commission Locale de l'Eau mènera une réflexion sur la nécessité de modifier ou réviser le SAGE
- La CLE continuera l'instruction des demandes d'avis sur les dossiers soumis à la consultation de la CLE et reconduira ses actions de communications



VI. Programme d'action 2021 de la CLE

Programme d'actions de la CLE



De la mise en œuvre complète du SAGE -> voir le PAGD

=

Mobilisation de la CLE, donc cellule animation + structure porteuse = études/actions menées par le SAGE



VI. Programme d'action 2021 de la CLE

Il est proposé pour l'année 2021 de:

- MAINTENIR la cellule animation avec 1 ETP d'animatrice (prévu à temps partiel 0.9ETP) et 0.546 ETP support (appui administratif, financier, technique, géomatique...);
- ACCUEILLIR un stagiaire mutualisé avec le SAGE Cher amont pour mener les réflexions préalables à la révision du SAGE;
- MAINTENIR les études, actions et l'accompagnement engagés en 2020;
- RÉALISER une étude mutualisée avec le SAGE Cher amont, en synergie avec le CTGQQ, pour évaluer les effets potentiels de la substitution et des prélèvements hivernaux supplémentaires, estimée à 160 000€ (pour les 2 territoires);
- PARTICIPER au suivi du volet Climat du projet LIFE et aux réflexions / lancement d'une étude HMUC bassin du Cher, mutualisés avec les SAGE Cher aval et Cher amont.



VI. Programme d'action 2021 de la CLE

Propositions traduites en terme de mobilisation de la cellule animation

Thème	Cellule complète 1.546 ETP	Dont temps animatrice
Animation SAGE (réunions CLE, Bureau, Commissions)	16%	15%
Traitement des demandes d'avis	5%	5%
Actions de communication (site internet, lettres d'info, rapport d'activité, plaquette, Tableau de Bord)	12%	10%
Étude ZEC	7%	9%
Étude d'évaluation du protocole de GVOL	7%	10%
Étude des effets potentiels de la substitution	8%	11%
Stage, conjointement avec le SAGE Cher amont, sur l'évaluation préalable à la révision des 2 SAGE	8%	8%
Volet Climat du projet LIFE et étude HMUC bassin du Cher, mutualisés avec les SAGE Cher aval et Cher amont	7%	8%
Suivi/appui démarches locales (CTG2Q, CTMA, CT, PAPI, Canal, PLUi/SCOT, Goule)	15%	12%
Journées échanges/formation + SDAGE 2022	5%	5%
Gouvernance / sourcing / temps de gestion	11%	7% 49



VI. Programme d'action 2021 de la CLF

	Objectif général	N°	Objectif PAGD	Programme prévisionnel 2021 cellule animation	Dispositions du PAGD particulièrement concernées le cas échéant	
		1.1	Améliorer la connaissance des prélèvements et du fonctionnement de la ressource	- Etude d'évaluation du protocole de gestion volumétrique	1.1.3: améliorer la connaissance des volumes prélevés 1.1.4 améliorer la connaissance des flux souterrains	
	Utiliser efficacement, durablement et de manière économe la ressource en eau	1.2	Respecter les volumes prélevables définis par usage, pérenniser la gestion volumétrique de l'eau d'irrigation	- Etude des effets potentiels de la subsitution et de prélèvements hivernaux supplémentaire - suivi CTG2Q et co-encadrement du stage "améliorer la connaissance de l'impact des prélèvements sur l'hydrodynamique des nappes d'accompagnement des cours d'eau" - Appui aux démarches locales	1.2.4: Favoriser la collaboration entre le SAGE et l'organisme unique 1.2.5: Réaliser une évaluation de l'impact sur la recharge hivemale des nappes souterraines à l'occasion des retenues de stockage hivernal nouvellement créées et fixer la définition des conditions d'alimentation 1.2.6/1.2.7/1.2.8: Accompagner la création des retenues de substitution / retenues collinaires/Privilégier les plans d'eau existants visant à limiter les prélèvements 1.2.9: évaluer l'efficacité du dispositif de gestion volumétrique et la mise en place de retenues sur l'état de la ressource et la résorbtion du déficit quantitatif	
		1.3	Encadrer la gestion de l'étang de Goule pour le soutien d'étiage	- Appui aux démarches locales		
		1.4	Optimiser les usages pour réduire les quantités d'eau utilisées	- Communication - Appui aux démarches locales	1.4.3: Poursuivre la réduction des prélèvements des collectivités 1.4.5: Réduire les prélèvements du Canal	
	Optimiser l'us age Alimentation en Eau	2.1	Organiser la gestion de l'AEP au niveau de l'ensemble du territoire et travailler sur les usages	- Appui aux démarches locales		
	Potable et reconquérir la qualité de la ressource en e au souterraine	2.3	Pérenniser l'Alimentation en Eau Potable en sécurisant l'approvisionnement, en limitant les pertes et en reconquérant la qualité des eaux souterraines	- Appui aux démarches locales	2.3.5: Continuer la démarche de mise en place de plan d'actions sur les captages prioritaires afin de permettre la mise en œuvre de programmes d'actions spécifiques. Sur les captages de Soulangis, du Porche et de Saint Ursin.	



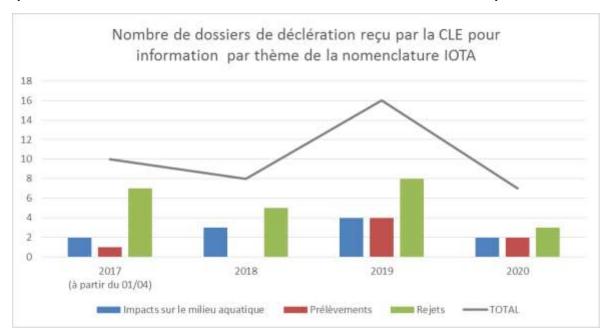
VI. Programme d'action 2021 de la

3 L					
F	Protéger la ressource en eau contre toute pollution de toute	3.1	Réduire la pollution agricole	- Appui aux démarches locales /CTG2Q - Appui aux démarches locales /CTG2Q	3.1.1 à 3.1.3: Trouver des leviers pour la mise en place d'actions dans le domaine agricole
	nature, maitriser et diminuer cette pollution	3.3	Réduire les pollutions des industriels	- Appui aux démarches locales /CTG2Q	3.3.6: limiter l'impact des activités ne relevant pas de la nomenclature ICPE sur la qualité des cours d'eau
	Reconquérir la qualité	4.1	Animer, coordonner et pérenniser les actions au niveau du bassin versant	- Animation SAGE - Appui aux démarches locales/CTMA - Communication - CTG2Q	4.1.1: améliorer la conniassance des milieux 4.1.3: pérenniser et renforcer le ravail concerté entre CLE et maître d'ouvrage 4.1.5: sensibiliser le grand public et les acteurs de l'eau
	des écosystèmes aquatiques, des sites et zones humides	4.2	Préserver, restaurer et entretenir les berges, la ripisylve et le lit mineur des cours d'eau	- Etude ZEC - Appui aux démarches locales/CTMA	4.2.8: Protéger l'espace de mobilité des cours d'eau 4.2.10: Préserver et restaurer les annexes hydrauliques
		4.3	Restaurer la continuité écologique des cours d'eau	- Appui aux démarches locales/CTMA	4.3.1 à 4.3.4
	Déve lopper la connaissance, la communication et les actions concertées	5.1	La mobilisation des acteurs et la valorisation du territoire	- Animation SAGE - Communication - Etude ZEC	5.1.1: Continuer à entretenir la dynamique d'action, d'animation et de communication. 5.1.2: Déployer les moyens humains nécessaires à la bonne mise en œuvre du SAGE dont un animateur et un technicien supplémentaire si possible.
		5.2	La sensibilisation générale : création d'une culture commune autour de l'eau	- Communication - Etude ZEC - Animation SAGE	5.2.1: axer la sensibilisation autour de la valeur patrimoniale, la vulérabilité de la ressource en eau et l'importance des usages prioritaires comme l'AEP
		5.3	La sensibilisation axée sur les risques de pollution des eaux	- Appui aux démarches locales - CTG2Q	
		5.4	Mutualiser les connaissances et améliorer l'accès à l'information sur l'eau	- Communication	5.4.6: Organiser des bilans et mises à jour des données à réaliser de manière périodique

VII. Questions diverses

Bilan des dossiers de déclaration reçus en 2019 & 2020

Respectivement 16 et 7 dossiers de déclaration pour information



On peut noter:

 pour 2019, les « rejet d'eaux pluviales » représente une surface cumulée de <u>42.3ha</u> de projet (moins de 0,02% de la surface du SAGE) (62.1ha de bassin versant)

La création de <u>5 forages</u> :

- 1 industriel assorti d'un volume de 69 000 m³/an (prélèvement de moins de 8m³/h);
- 3 agricoles, dont les volumes sont déjà autorisés

1 forage de reconnaissance AEP en lien avec le captage de Saint-Ursin - Bourges +

19/11) 52



MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.sage-yevre-auron.fr

Commission Locale de l'Eau
Hôtel du Département
Place Marcel Plaisant
18000 BOURGES

Animatrice: Cécile FALQUE - Bureau B226
Pyramides du Conseil Départemental
Route de Guerry
06.84.08.50.88 - 02.46.59.15.33